

PROPHYLAXIE DE L'IBR – COMPTE RENDU D'ISOLEMENT

Document à transmettre à GDS – IBR. BP n°2314 – 38033 GRENOBLE Cedex 2 – fax. 04 76 33 11 30

Dans un délai de 5 jours, suivant réception, soit avant le :

Je soussigné

code vétérinaire :

Docteur vétérinaire à

Certifie que le(s) bovin(s) mentionné(s) ci-dessous :

--	--	--	--

Introduit le

dans le cheptel n°

Nom

Commune

Qui s'est révélé séropositif vis-à-vis de l'IBR lors du contrôle sérologique à l'introduction

a été introduit

seul

en lot (nombre total de bovins du lot :)

a été isolé

dans un local de quarantaine

dans une pâture isolée

sous un bâtiment où il y a d'autres bovins à mètres

n'a pas été isolé

et a eu des contacts avec d'autres bovins du cheptel

Autres cas à préciser :

D'après l'éleveur, ce bovin lui a été vendu par :

négociant

éleveur

Conclusion : il y a suspicion de contamination

d'aucun bovin

des bovins du lot (si achat en lot)

de tout le troupeau

partielle, concernant les bovins suivants (n° d'identification) :

Fait à

le

Signature du vétérinaire :

Vu, l'éleveur :